



MASTER-ESPI 1^{ère} ANNEE ALTERNANCE - 2012/2013 FORMALITES DE CANDIDATURE ET D'INSCRIPTION

L'admission en Master-Espi se fait sur dossier et entretien.
Peuvent être admis en 1^{er} année alternance du Master ESPI, les étudiants titulaire d'une licence professionnelle immobilière.

LE DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1 lettre de motivation manuscrite (la réussite de l'ESPI repose en grande partie sur votre motivation pour les métiers de l'immobilier, il vous est donc demandé de la préciser)
- 1 CV - Certificat de scolarité - Photocopie des diplômes.
- Copie des bulletins de notes des deux dernières années d'études
- Copie d'une pièce d'identité - Photocopie de la carte de sécurité sociale - 2 photos d'identité récentes
- 1 chèque ou paiement en ligne sur www.espi.asso.fr Rubrique Admissions/Payer en ligne d'un montant de 100 € correspondant au montant des frais de dossier de candidature (cette somme reste acquise à l'ESPI).
- *Les candidatures ne sont prises en compte qu'après réception du dossier, daté et signé, accompagné de tous les documents demandés. Tout dossier incomplet, non daté, non signé, n'est pas enregistré.*

DECISION D'ADMISSION

Après l'envoi de son dossier complet, le (la) candidat(e) doit prendre rendez-vous avec la Direction de l'établissement pour fixer la date de l'entretien.

Le candidat est informé de la décision de la Direction, par courrier, environ 1 semaine après le rendez-vous et est alors invité à confirmer son inscription définitive.

Pour notifier son inscription définitive, l'étudiant(e) devra régler un premier versement de 300 € (trois cents euros) inclus dans le montant annuel des frais de scolarité, ainsi qu'un règlement pour l'inscription au régime de Sécurité Sociale Etudiante (203€ en 2012).

Le montant annuel des frais de scolarité s'élève pour l'année 2012/2013 à **6 311 €**.

Un accord de partenariat a été conclu avec plusieurs banques, merci de vous rapprocher du Bureau des Elèves. (voir aussi le site internet : www.pretscolarité.com)

Toute inscription à l'ESPI est contractée pour une durée d'un an et les sommes versées ou souscrites sont définitivement acquises à l'établissement.

Etudiants étrangers :

Ils sont soumis aux mêmes formalités de candidature. Les étudiants non communautaires, sont soumis au décret n° 46-1574 du 30-06-1946 (se renseigner au secrétariat de l'ESPI). Le candidat devra fournir un extrait d'acte de naissance.

MODALITES DE REGLEMENT par chèques libellés à l'ordre de l'ESPI ou paiement en ligne **MERCI DE PRECISER VOTRE CHOIX EN NOUS RETOURNANT CE DOCUMENT**

DATE	En 2 Versements	En 3 Versements	En 10 Versements
A l'inscription définitive * Par l'étudiant	300 €	300 €	300 €
Au 1^{er} Novembre (Par l'étudiant ou l'entreprise)	5695 € (6 311€ - 5%)	----- (6 311€ - 3%)	-----
Versements suivants : (Par l'étudiant ou l'entreprise)	-----	2 Versements de : 2 911€ AU 15/12 ET AU 15/04	9 Versements de : 667€88 D'OCTOBRE A JUIN
TOTAL	<input type="checkbox"/> 5 995 €	<input type="checkbox"/> 6 122 €	<input type="checkbox"/> 6 311 €

*** Participation de l'étudiant aux frais de fonctionnement pédagogique**

Le

Signature du Responsable Financier
Nom – Prénom et Adresse

Signature du Candidat
Nom – Prénom – adresse personnelle et e-mail